

**PAS BESOIN D'ACTE DE NAISSANCE
DANS LES CAS SUIVANTS :**

- Si votre titre est valide ou périmé de – de 5 ans
- Si vous êtes Français né à l'étranger
- Si la commune de naissance est rattachée à COMEDec (voir sur [ANTS.GOUV.FR](https://ants.gouv.fr))

JOINDRE :

- Acte de naissance
- Votre pré-demande à saisir sur le site ants.gouv.fr
- Un justificatif de résidence à son nom de - **d'un an**.

*Si hébergé, joindre une attestation sur l'honneur d'hébergement + l'original de la pièce d'identité de l'hébergeant.



**Les lettres de rappel et les échéanciers
ne sont pas acceptés.**

- Une plaquette de photos en couleur
de – de 6 mois faite chez un photographe ou en photomaton (photo agréée ANTS, ne pas sourire, ne pas porter de lunettes)
- L'ancien Titre pour les renouvellements

PERTE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE :

- 25€ de timbres fiscaux
- Déclaration de perte ou de vol

POUR LES MINEURS ET TUTELLES :

- Pour les mineurs, pièce d'identité du représentant légal et présence du mineur.
- Présence du mineur ou majeur sous tutelle lors du dépôt de la demande
- Convention parentale ou jugement en cas de garde alternée.

TIMBRES FISCAUX PASSEPORT :

- 18 ans et + = 86€
- De 15 à 17 ans = 42€
- De 0 à 14 ans = 17€

CAS PARTICULIERS

- Pour un majeur sous tutelle, décision du juge des tutelles ou de la cour d'appel et la pièce d'identité du tuteur
- Si Nom d'usage, vérifier qu'il est déjà sur le titre de renouvellement.
*Dans le cas d'une première demande, il faut l'acte de naissance ou l'acte de mariage si Nom d'époux(se) et pour un mineur, l'autorisation parentale et la pièce d'identité du parent.

APPORTEZ LES ORIGINAUX

(Les documents vous seront rendus)

PRISE DE RENDEZ-VOUS

Sur le site internet : www.orgelet.com

Par téléphone : 03.84.35.54.54

Date : / / 2023

Heure :

N'hésitez pas à nous contacter au 03.84.35.54.54